Changement de destination d'un logement pour la création d'une MAM.

Madame Viviane BIEMOURET rappelle au Conseil Municipal que l'objectif du projet de création d'une Maison d'Assistantes Maternelles (M.A.M.) est de mettre à disposition des assistantes maternelles un bâtiment adapté afin de répondre au besoin de garde d'enfants de moins de 3 ans sur la Commune. Le conseil après plusieurs concertations à décider de proposer l'appartement n°1 de l'ancien hôpital, 8, rue de Morlan à Saint-Puy, à la location pour la MAM.

Suite à la rencontre avec le CIAS, des plans ont été repensés pour accueillir jusqu'à 3 assistantes maternelles. La Maison d'Assistantes Maternelles pourrait accueillir jusqu'à 12 enfants. Mme Viviane BIEMOURET rappelle au Conseil Municipal que lors de la séance du 29 mars 2023, il avait été envisagé d'aménager le logement, pour accueillir une Maison d'Assistantes Maternelles.

Mme Viviane BIEMOURET indique que l'association MAM «Aux Petits Bonheurs», qui gérera cette Maison d'Assistantes Maternelles, souhaiterait ouvrir à compter du 1er janvier 2024. Il conviendrait donc de commencer les travaux nécessaires à l'activité de la MAM dès maintenant et d'établir un bail à compter du 1er janvier 2024.

Mme Viviane BIEMOURET propose au Conseil Municipal de fixer le montant du loyer, à partir du 1er Janvier 2024, à 400 €. Par ailleurs, la MSA lance un Appel à Projet 2023 dont ce projet pourrait bénéficier.

